

**Raisin de Table
2018
Évaluation VATE de 19 nouvelles variétés de raisin de table –
Essai RT.0108-18**

Date : 28 février 2019

Rédacteur(s) : Pascal Rousse – Domaine Expérimental La Tapy

Essai rattaché à l'action n° : 21.2002.09

Titre de l'action : Sélection variétale et optimisation du matériel végétal

1. Thème de l'essai

L'examen VATE (Valeur Agronomique Technologique et Environnemental) est une étape nécessaire au montage des dossiers d'inscription pour les nouvelles variétés de raisin de table et complémentaire de l'examen DHS. Au Domaine Expérimental La Tapy, les variétés de raisin de table qui présentent un intérêt au niveau I de la sélection sont implantées en niveau VATE pour approfondir les connaissances et valider l'intérêt d'une inscription pour la filière.

Conformément au nouveau règlement technique édité par le CTPS courant 2008, Le Domaine Expérimental La Tapy a installé, en collaboration avec le CEFEL (82), le dispositif nécessaire à la réalisation de cet examen obligatoire et préalable à l'inscription.

2. But de l'essai

Cet essai vise à étudier le comportement agronomique de 19 nouvelles variétés en comparaison avec des variétés témoins connues afin de caractériser leur adaptation aux méthodes de conduites locales et aux conditions pédoclimatiques.

3. Facteurs et modalités étudiés

Les premiers suivis effectués en 2011, 2012 et 2013 ont été focalisés sur 10 variétés d'intérêt prioritaire et 6 témoins. En 2014, les suivis ont été réduits pour les variétés qui suscitent un faible intérêt professionnel. Ainsi, en 2016 et 2017, 9 variétés et 5 témoins ont été suivis dans les conditions demandées pour l'inscription des dossiers VATE et les autres variétés ont été observés de manière allégée.

4. Matériel et Méthodes

Tableau 1 : caractéristiques de la parcelle

Parcelle d'implantation											
Localisation	Carpentras – Serres (84)										
Producteur	Domaine Expérimental La Tapy										
Zone	Ventoux (précoce)										
Porte-greffe	Richter 110										
Plantation	Plantation en pots – Juin 2009										
Variétés suivis	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Suffolk Red</td> <td style="text-align: right;">3345.139</td> </tr> <tr> <td>SMR 04</td> <td style="text-align: right;">3345.15</td> </tr> <tr> <td>N7</td> <td style="text-align: right;">Benitaka</td> </tr> <tr> <td>ATR 04</td> <td style="text-align: right;">Ral 09</td> </tr> <tr> <td>3345.98</td> <td></td> </tr> </table>	Suffolk Red	3345.139	SMR 04	3345.15	N7	Benitaka	ATR 04	Ral 09	3345.98	
Suffolk Red	3345.139										
SMR 04	3345.15										
N7	Benitaka										
ATR 04	Ral 09										
3345.98											

Témoins	Centennial (r110 / 1103p) Alphonse Lavallée Muscat	Rubi Serna Inta (2010)
Conduite	Lyre double	
Densité	3,20 x 0.65 m (5200 plants/ha)	
Axe des rangs	Nord-Sud	
Irrigation	Oui (goutte à goutte, une ligne de goutteurs par rang)	
Itinéraire Technique	Taille longue – Double baguettes sur certaines variétés	

Tableau 2 : Dispositif expérimental

Dispositif expérimental	
Facteur étudié	Un facteur - Variété
Type de dispositif	Deux sites d'expérimentation (Tapy / CEFEL) Vingt-quatre souches de chaque variété à tester, réparties au sein d'un dispositif expérimental en bloc avec trois répétitions de huit souches. Un témoin agronomique de type et d'époque de maturité comparable.

Mesures réalisées

- **Phénologie*** (**débourrement, floraison, véraison**) (observations réalisées selon pertinence)

Détermination de la date à laquelle 50% des organes ont atteint le stade phénologique ciblé.

- **Fertilité** : Détermination des nombres de grappes par sarment. Ces notations sont réalisées avant égrappage.

- **Suivi de maturité** :

Sur chaque parcelle élémentaire, prélèvement de 100 à 200 baies selon protocole ICV, sur 20 à 40 grappes choisies aléatoirement et mesure :

- Du poids moyen des baies (**PMB**) à 0.1 g près

Après pressurage des échantillons, mesure :

- De l'indice réfractométrique (**IR**) à 0.1 % Brix près
- De l'acidité, exprimée en Acidité Tartrique (**Ac TH2**), à 0.1 g/L de jus près ;
estimation : $[Ac TH2] = 0.75 \times [Acidité Totale]$, mesurée par dosage au NaOH.
- De l'indice de maturité (**IM**), rapport calculé selon la formule

$IM = [(11.3 \times IR) - 33.6] / [Ac TH2]$, exprimé à 1 près.

NB : la quantité de raisin disponible peut amener à réduire la taille de l'échantillon prélevé.

Selon la pertinence, il peut être réalisé entre 1 et 5 suivis de maturité sur une même variété.

- **Suivi de récolte** :

Sur chaque parcelle élémentaire, récolte de l'ensemble des grappes et mesures :

- Du poids moyen des grappes (PMG)
- Du rendement net pondéré (rendement net diminué de 20% pour tenir compte de conditions d'exploitations réelles)
- Des écarts de tris (déchets)
- Du pourcentage de première passe (tient compte du nombre de grappes laissées sur souche)

- Des rendements potentiels qui tiennent compte du pourcentage de première passe et des taux de déchets. Rendement potentiel = rendement net pondéré + taux de déchets + deuxième passe.

Les résultats sont analysés à l'aide du logiciel d'analyse statistique Stat box pro.

5. Résultats détaillés